

---

## Déclaration liminaire de Force Ouvrière au CDEN du 6 novembre 2019

Monsieur le préfet, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Le décès de notre collègue directrice d'école à Pantin a profondément bouleversé les personnels de l'Education Nationale. Le courrier qu'elle a laissé décrit de manière précise sa souffrance au travail résultant de la surcharge de travail, de l'amoncellement des tâches nouvelles, des conséquences insupportables des contre-réformes qui se succèdent.

Christine Renon, Frédéric Boulé à Nice le même jour, et avant Laurent Gatier à Chamalières, Jean Pascal Vernet à Barrême, Jean Willot à Eaubonne et même en Mayenne : **les suicides se multiplient, le ministère se refuse toujours d'en publier la liste pour en taire l'ampleur et tenter de camoufler la responsabilité de l'Institution. Car si le chiffre de 58 suicides d'agents de l'Education Nationale a été avancé par le ministère lors du CHSCT ministériel exceptionnel qui s'est tenu mercredi 5 novembre, à la demande des organisations syndicales, combien faudra-t-il de morts avant qu'une véritable** politique de prévention primaire des risques professionnels soit mise en œuvre ? En premier lieu il faudra revenir sur les contre-réformes appliquées ces dernières années.

En effet, malgré nos alertes, depuis des années, **la maltraitance institutionnelle n'a cessé de se développer** : paperasserie et saisies informatiques à n'en plus finir, réunionite, évaluationnite, augmentation des effectifs, immixtion des élus politiques dictant en particulier les rythmes scolaires, absence de médecine du travail et de médecine scolaire, manque criant d'enseignants spécialisés et de titulaires remplaçants, suppression de toutes les aides administratives à la Direction d'école, réformes du collège et du lycée, et face à la calomnie et aux agressions, c'est la politique du « pas de vague » voire de la mise au banc des accusés par la hiérarchie au lieu de la protection des personnels... et pour ceux qui s'arrêtent, épuisés, **le jour de carence** les sanctionne d'un retrait de salaire !

La réaction du ministre de l'Education nationale au décès de Christine Renon, **un tweet 5 jours plus tard**, est à l'aune de la maltraitance institutionnelle.

Pire, utilisant de manière honteuse le suicide de notre collègue, à travers le projet de loi préparé par la députée Cécile Rilhac, **le ministre entend regrouper les écoles, les transformer en Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP)**. Il veut mettre en place **un statut de directeur supérieur hiérarchique**, c'est-à-dire nous resservir les établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF) de la loi sur l'Ecole de la confiance qu'il avait dû retirer face la mobilisation des enseignants !

Transformer les écoles en EPEP et mettre en place un statut de directeur supérieur hiérarchique aurait pour effet immédiat de **réduire de manière drastique le nombre de directeurs d'école** et ne ferait que les exposer davantage en les transformant en personnels chargés de faire passer les contre réformes !

En CHSCT, CSTD et CDEN, Force Ouvrière n'a cessé d'alerter sur la dégradation des conditions de travail des personnels et des directeurs en particulier. **Ce n'est pas un comité de suivi pour un statut de directeur qui répond aux revendications des personnels**, exprimées de façon très précise par notre collègue Christine Renon dans la lettre qu'elle a laissée. La FNEC-FP FO 53, avec la FSU, la CGT éducation et l'UNSA éducation, a demandé à Monsieur le directeur académique, la tenue d'un CHSCT exceptionnel dédié à la direction d'école.

**Force Ouvrière revendique :**

- ▶ l'augmentation des quotités de décharges de direction, pas une école sans décharge ;
- ▶ l'amélioration en points d'indice de la rémunération des directeurs ;
- ▶ la mise en place d'une aide administrative à temps complet, dans le cadre d'un emploi statutaire de fonctionnaire dans toutes les écoles ;

- ▶ le rétablissement d'un calendrier national avec retour de la semaine de 4 jours sur 36 semaines dans toutes les communes ;
- ▶ l'arrêt des APC et des évaluations inutiles et chronophages imposées par le ministère ;
- ▶ l'arrêt des injonctions autoritaires niant le professionnalisme des enseignants et remettant en cause leur liberté pédagogique ;
- ▶ la suppression des tâches transférées sur les écoles (PPMS, AFFELNET, etc.) ;
- ▶ la restauration de l'enseignement spécialisé (RASED, classes et structures spécialisés) pour répondre réellement aux besoins des élèves en grande difficulté scolaire et en situation de handicap ;
- ▶ la protection inconditionnelle des enseignants par la hiérarchie ;
- ▶ l'abandon des réformes du collège et du lycée ;
- ▶ le développement d'une réelle médecine préventive pour les personnels et d'une réelle médecine scolaire pour les élèves.

Par ailleurs, Monsieur le préfet, une motion signée par des professeurs des écoles du département vous est adressée, et nous vous la remettons aujourd'hui.

Enfin, alors que le temps de travail explose, alors que les « réformes » du gouvernement que nous rejetons commencent déjà à produire leurs effets : attaque sur la maternelle, mise en place des PIAL, obligation d'« exemplarité », destruction des CAP et des CHSCT, le gouvernement se lance dans une attaque sans précédent sur les retraites. Le projet Macron Delevoye permettrait au gouvernement de baisser chaque année le montant des retraites en diminuant la valeur du point, mettrait fin au calcul de la retraite basée sur 75% du traitement des 6 derniers mois de carrière et entraînerait une baisse des retraites des enseignants allant jusqu'à 40%.

Pour toutes ces raisons, la FNEC-FP FO 53 appelle tous les personnels de l'Education Nationale à se mettre en grève reconductible à partir du 5 décembre prochain.